

Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 12 décembre 2019 à 19h00

Le 12 décembre 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 8, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve procuration à Mme Doriane Jorisse
M Michel Dupas procuration à M. Michel Bodart
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 7
M. Jean-Claude Thorez procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : M Bernard Cottigny,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Geneviève Fermentel

Jeunesse-culture : Appels à projet culture 2019.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 14 décembre 2018 relative à l'adoption du règlement d'appel à projets jeunesse-culture,

Considérant que dans le cadre de la politique Jeunesse-Culture, des appels à projets peuvent être financés, que 2 appels à projet ont été déposés :

- Un projet « En avant la musique », présenté par l'Harmonie d'Estaires
 - Montant maximal de la subvention : 2 750 €
- Un projet « Fiche-moi la Paix », présenté par l'Association « Fleurbaix en scène »
 - Montant maximal de la subvention : 2 778€

Les crédits sont prévus au BP sous l'article 6574.

Après avis favorable de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil de :

- DECIDER de subventionner les appels à projet repris ci-dessus à hauteur du montant maximal indiqué honorable sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre notamment via la convention signée,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

